



Genève, le 23 décembre 2016

*Aux représentant-e-s des médias*

## **Communiqué de presse du département présidentiel**

### **Commémoration officielle de la Restauration de la République**

**En 1798, occupée militairement, Genève est annexée à la France et devient chef-lieu et préfecture du département du Léman. Suite aux défaites de l'armée napoléonienne, les troupes françaises se retirent de la ville le matin du 30 décembre 1813. Les troupes autrichiennes arrivent à Genève dans l'après-midi, annonçant la restauration de l'ordre ancien. Le 31 décembre, une proclamation d'indépendance est préparée et un gouvernement provisoire est constitué. Genève retrouve son statut de république indépendante.**

Chaque année, le 31 décembre, Genève commémore officiellement cet épisode important de son histoire.

La population est conviée à participer à cette commémoration, qui aura lieu le

## **samedi 31 décembre 2016** **sur la promenade de la Treille**

en présence de MM. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, et Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances, selon le programme suivant :

- 8h00-8h30 Les trois pièces d'artillerie situées sur la promenade de la Treille, sur la promenade de l'Observatoire et sur la rotonde du Mont-Blanc tirent chacune leurs vingt-trois coups de canon correspondant aux vingt-trois cantons suisses.
- 8h25 Arrivée du corps de musique de Landwehr en musique solennelle sur la promenade de la Treille.
- 8h30 Dernier coup de canon tiré sur la Treille.
- 8h35 Aubade donnée sur place par le corps de musique de Landwehr.
- 8h40 Ouverture de la cérémonie officielle au pied de la tour Baudet :**
- *Cè qu'è lainô*, chanté par l'assistance avec l'accompagnement du corps de musique de Landwehr ;
  - allocution et vœux du président du Conseil d'Etat, M. François Longchamp ;
  - hymne national, chanté par l'assistance avec l'accompagnement du corps de musique de Landwehr ;
  - *Aux armes Genève*, interprété par le corps de musique de Landwehr ;
  - fin de la cérémonie officielle par le maître de cérémonie ;

- collation offerte à la population par le Conseil d'Etat sous l'ancien Arsenal, aubade donnée par le corps de musique de Landwehr devant le café de l'Hôtel de Ville.

9h20 Emmenées par le corps de musique de Landwehr, les autorités et la population se déplacent à la cathédrale Saint-Pierre, afin de prendre part au culte officiel de la Restauration.

9h45-10h30 Culte de la Restauration.

A l'issue du culte : aubade donnée par le corps de musique de Landwehr dans la cour Saint-Pierre et concert de carillons.

Pour toute information complémentaire :

*Mme Florence Noël, directrice communication et information, PRE, tél. 079 343 16 54.*